



CAMMINO DIRITTO

Rivista di informazione giuridica
<https://rivista.camminodiritto.it>



ÉTUDES LÉGALES TOUJOURS PLUS « DIGITALES » ET « CLOUD »

Aujourd'hui, innover et communiquer représentent pour chaque organisation, profit et no profit, PMI ou Big Company, deux rangements fondamentaux en termes de consentement et de réputation et deux instruments valides de rationalisation de coûts.

di **Debora Colangelo**

ALTRO - RUBRICA

Articolo divulgativo - ISSN 2421-7123

Direttore responsabile

Raffaele Giaquinto

Publicato, Mercoledì 25 Gennaio 2017

Selon l'Observatoire des Professionnels et d'Innovation Digitale qui appartient à la School of Management du Polytechnique de Milan, les investissements des études professionnelles dans les nouvelles technologies et les nouveaux langages de communication, après avoir touché 1,1 milliard d'euros dans le 2015, augmenteront encore dans le 2016 avec une prévision de +8 %. Est-ce que nous sommes en train de parler de quoi? Des softwares de gestion électronique des documents, CRM, archives digitales, portales pour le partage des activités, pour le contrôle de gestion de workflow et business intelligence, dans le champ de la communication digitale, web reputation, social network, une fenêtre sur un monde qui est, dans plusieurs cas, inexploré.

Le marché et ses logiques, pose, aujourd'hui, l'exigence de communiquer à l'intérieur et à l'extérieur de contextes d'organisation à travers instruments différents mais cohérents entre eux, la brand reputation. À travers l'écoute continue du thermomètre du consentement, on peut en effet focaliser mieux les exigences de la clientèle et répondre avec autorité et opportunité à leurs attentes. Donc, communiquer aide à valoriser le core business et, au même temps, en adoptant une stratégie d'engagement de stakeholder et opinion leader, à accroître la valeur du brand et favoriser l'ouverture des nouvelles relations professionnelles.

Communiquer expériences, études de cas, professionnalisme and professionnels, succès, histoire et vision d'un bureau légal est stratégiquement convenable comme investir dans nouvelles technologies et connaître nouveaux business model. On doit penser au cloud computing, une opportunité de gestion des entreprises conduite à travers une infrastructure IT qui permet d'archiver et élaborer données en modalité lointaine, en se fixant sur concepts de dématérialisation, transparence, rationalisation des coûts, contraction des temps de transmission et de réponse. Les services légaux sont toujours considérés, aussi bien par les professionnels que par les clients, des services traditionnels, c'est-à-dire basés sur modalités de relation et de gestion standardisées. Le rapport entre études légal et client voyage encore sur des binaires consolidés, comme la confiance et l'autorité, la réputation, la spécialisation, la visibilité, le volume d'affaires et la capacité de networking. Avec internet entre aujourd'hui en discussion, pas seul le poids spécifique de chacun professionnel ou la valeur technique-juridique de chacun étude, même l'approche qu'ils sont capables de transmettre aux utilisateurs à travers l'usage de technologies et innovations capables de modifier le procès de communication entre avocat et client.

Le cloud computing peut aider le travail de l'avocat, en dématérialisant les documents, en consentant de diviser avec autres professionnels et avec le même client l'écran de l'ordinateur, en donnant l'accès d'un bureau distant aux instruments de travail et aux files d'étude. Ils existent encore des facteurs de criticité pour un développement réel

du cloud computing au sein des études légales : il y a d'une part, surtout de la part des avocats, une approche très traditionnelle à la profession, circonstance qui le thème du changement pose et du franchissement de certes standard opératives de la catégorie qui encore aujourd'hui résistent et modèrent le développement de nouveaux modèles de business. D'autre part, il y a le thème de la sécurité et de la tutelle des données qui doit être garanti au maximum. La crainte plus grande pour les clients, c'est de perdre les propres données ou, pire encore, de les voir accessibles de la part d'étrangers. En ce sens, on doit préciser que pour sa nature le cloud computing est plus sûr et stable par respect à beaucoup d'autres solutions technologiques en usage dans les études légales. En plus, qui décide d'adopter ce modèle de gestion doit nécessairement associer à la technologie employée par les instruments juridiques capables de garantir standard de tutelle des données personnelles assimilable à ceux communautaires. En opérant le choix du cloud même les avocats peuvent donc développer modalités de relation et de gestion des propres services qui embrassent les nouvelles technologies, rendent plus simplifiés les procès de gestion et la même tractation des controverses judiciaires, plus rapide la communication avec les clients et tiers, moins onéreux les tarifs.
